

[Text]

provided they have fulfilled the one year's residence. We have the staff in London. London is the key point, but there are others. The only trouble is—and I will say it quite bluntly here—they do not happen to be voters in this country and, therefore, that small number of people have been sloughed off, but may I say that our record in the handling of veterans, particularly, a great number of World War I veterans, and an increasing number of World War II veterans, is besmirched out of proportion of the numbers, because it is a good record; but I have been after this, I think, for about 10 years, and no one from the department has yet been able to advance one cogent, fair answer to these representations. I will leave it at that.

• 1140

Mr. Minister, my pleas on behalf of these people are just as strong today, even stronger, than they were in the past. I saw some of it this fall overseas. It does not improve. They are a dying lot. I do not know if that is the attitude, that you neglect them and let them die, but there they are.

The Chairman: Could we have an answer?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, I have been very close to this, as the Committee knows, and like Mr. Lambert himself I have visited the people over there. We have not achieved this, as you know, in the past and we have made an effort to achieve it, but at the time it did not take preference. There was an amount of money available, but it was not a preferred thing at the time. I am still very conscious of it.

I certainly do not think it is because they are nonvoters. If that were so, you would have to apply that to the United States and other countries these people are living in. This is not considered in any way, shape or form. I do not think you meant the statement the way you said it, but I would not agree with you anyway on that particular part of it. It is still one of the many things that will also come into focus very much in our War Veterans Allowance review. Perhaps from that point on I might be able to get a better handle on it; I am still very interested in it. It is on the list of things to be done.

Mr. Lambert: I would like the Legion itself—I am speaking to them now as one of their members—to upgrade their interest in this particular matter. It has not been conspicuous from what I can see. It is one of those things. It is one of those neglected areas; so I am going to leave it at that for this moment.

Secondly, may I reiterate what my colleagues, both Messrs. Knowles, would say with regard to the 48-per cent rule, and here I am going to come right on to something else.

With regard to the 48-per cent rule Section 34(5) of the Act, I think, also points up a terrible anomaly. I have the case of a federal civil servant who has been a widow since September 1974 of a veteran who had a pension entitlement of 48-per cent. In 1962, because of his conduct, she got a judicial separation from him; she raised the children; she supports herself; she is healthy; she works for the Government of

[Translation]

cule puisque nous l'accordons s'ils ont un an de résidence. Nous avons le personnel nécessaire à Londres. C'est évidemment Londres qui est le centre le plus important, mais il y en a d'autres. Le seul ennui, et je le dirai très franchement ici, c'est qu'ils ne sont pas électeurs; on n'en tient donc pas compte. Je dirai toutefois que la façon dont nous traitons les anciens combattants, que ce soit de la première guerre mondiale ou de la deuxième, ne devrait pas ainsi prêter le flanc à la critique car dans l'ensemble, nous pouvons être fiers. J'essaie d'obtenir quelque chose depuis dix ans et personne au ministère n'est parvenu à me donner une réponse convenable. J'en resterai là.

Monsieur le ministre, mes convictions sont toujours aussi fortes aujourd'hui, peut-être même plus que dans le passé. J'ai vu ce qu'était la situation de certains, cet automne, à l'étranger. Elle ne s'améliore pas. Ce sont des laissés-pour-compte. Je ne sais pas si l'intention est de les négliger et de les laisser mourir, mais voilà où ils en sont.

Le président: Peut-on avoir une réponse?

M. MacDonald: Monsieur le président, comme le sait le comité, j'ai étudié cette question de très près et, comme M. Lambert, je suis allé voir ces gens, là-bas. Nous ne sommes pas encore parvenus à un résultat, bien que nous nous soyons efforcés d'en faire une de nos priorités. Certains fonds étaient disponibles mais on a décidé de les utiliser à autre chose. Je reste très conscient du problème.

Toutefois, le problème n'est pas qu'ils ne votent pas. Si tel était le cas, vous devriez appliquer votre théorie aux États-Unis et aux autres pays où vivent des anciens combattants. On ne tient absolument pas compte de ce détail. Je ne pense d'ailleurs pas que ce soit ce que vous ayez voulu dire, mais je ne suis en tout cas pas du tout d'accord là-dessus. C'est encore évidemment une des nombreuses choses sur lesquelles nous devons nous pencher en révisant la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Peut-être qu'à partir de cela, je pourrais mieux me faire entendre; la question m'intéresse toujours beaucoup. Cela compte parmi mes objectifs.

M. Lambert: J'aimerais que la Légion elle-même, et là je m'adresse à elle à titre de membre, s'intéresse davantage à cette question particulière. A mon avis, ce n'est pas du tout évident, peut-être parce que les intéressés ne font pas partie de la Légion canadienne. C'est un des domaines qu'elle néglige; j'en resterai là pour le moment.

Deuxièmement, j'aimerais répéter ce que MM. Knowles ont dit à propos de la règle des 48 p. 100 et, là, je vais passer à quelque chose de tout à fait différent.

A propos de cette règle, le paragraphe 5 de l'article 34 de la Loi, si je ne m'abuse, signale aussi une terrible anomalie. Je pense au cas d'une fonctionnaire fédérale, veuve depuis septembre 1974 d'un ancien combattant qui touchait une pension de 48 p. 100. En 1962, du fait de la conduite de son mari, elle a obtenu une séparation légale; c'est elle qui a élevé les enfants; c'est elle qui subvient à ses propres besoins; elle est en